

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

Date de convocation : 11/12/2009

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mille neuf, le dix sept décembre, à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VAN AERTRYCK, BOIVENT, LEMASSON, MOIRÉ, DEVIGNE, HUET, LINAY, HONORÉ, VIDELOT, PABOEUF, LEDREUX, DEGUILLARD.

Absents : C. LUCAS qui a donné pouvoir de vote à V. HONORE
J.P. PAUMELLE, P. MESLET

Secrétaire : Philippe VIDELOT

EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE : APPROBATION DE L'APD

Suite au nouveau phasage des travaux d'extension de l'école publique décidé précédemment, l'architecte a présenté aujourd'hui au groupe de travail (élus, enseignants, atsem, parents) les plans provisoires de l'avant-projet détaillé. Plusieurs ajustements restent à réaliser ainsi que la phase 3 de l'étude thermique : analyse et contrôle de l'APD, et l'estimation des travaux. L'approbation de l'APD est par conséquent reportée à la séance du conseil municipal de février 2010.

N° 2009-91 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LES MARCHES

La loi du 17 février 2009 permet au conseil municipal de déléguer au maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel qu'en soit le montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En complément des délibérations précédentes des 21/10/2008 et 07/09/2009, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention) donne délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel qu'en soit le montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Jean-Philippe PAUMELLE arrive à la séance du conseil municipal: Présents : 13 Votants : 14

N° 2009-92: RENOVATION SALLE POLYVALENTE : AVENANTS DE MARCHES

La salle polyvalente est actuellement en cours de rénovation.

Dans le cadre de la délégation concernant les marchés, Mr le Maire communique ci-après, les devis supplémentaires non prévus initialement aux marchés de travaux et faisant l'objet d'avenants.

➤ Menuiseries intérieures : entreprise PLIHON

- WC public porte alu et porte pignon Ouest sur scène : 2 084.00 € HT
- bloc porte coupe-feu 1/2H plus valeur pour huisseries hêtre en lamellé collé : 2 992.17 € HT

➤ Réfection de la toiture du porche :

Lors de l'exécution des travaux de couverture de la salle, la réfection complète de la toiture du porche attendant s'est avérée nécessaire. Il a été demandé à l'entreprise TRUFFAUT un devis complémentaire qui s'élève à 2 147.34 € H.T.

D'autres travaux plus importants sont rendus nécessaires pour raison de sécurité suite aux avis émis par la commission d'accessibilité et par l'APAVE :

➤ Rampe d'accessibilité :

Les marchés initiaux de la salle polyvalente ont été attribués lors de l'ouverture des plis du 30 mars 2009. Dans son rapport du 19 juin 2009, la commission d'accessibilité a demandé de rendre la scène accessible aux personnes à mobilité réduite. La construction d'une rampe extérieure conforme s'est donc avérée strictement nécessaire et fait l'objet des devis complémentaires suivants :

- maçonnerie : GAUDIN : 8 466.04 € HT
- menuiserie : PLIHON : 2 742.86 € HT
- peinture : FERRON : 280.00 € HT

➤ Parement pour protection au feu de la laine de bois :

Le marché initial prévoyait une isolation de combles en laine de bois avec un parement en dalles isophoniques. Lors du contrôle technique en cours, l'organisme de contrôle (Apave) a indiqué que cette solution n'était pas conforme à la réglementation et a contraint la Commune à poser un parement coupe feu 1/2H (de type BA13 ou fermacell). Ce parement est en cours d'étude en ce qui concerne le lot plafonds suspendus.

Cette modification entraîne cependant d'autres compléments :

- menuiserie : PLIHON : 168.20 € HT
- électricité : BLOT : 1 846.30 € HT
- cloisons sèches : SRBG : 1 225.54 € HT
- peinture : FERRON : 2 538.85 € HT

En récapitulatif, les marchés suivants seraient portés :

Travaux	entreprise	marché initial	devis supplémentaires	Total des devis supplémentaires	marché porté à
démolition gros œuvre	GAUDIN	43 965,38		8 466,04	52 431,42
couverture	TRUFFAUT	21 040,74		2 147,34	23 188,08
menuiseries	PLIHON	63 800,00	2 084,00		
	PLIHON		2 992,17		
	PLIHON		168,20		
	PLIHON		2 742,86		
total suppl.			7 987,23	7 987,23	71 787,23
électricité	BLOT	17 457,88		1 846,30	19 304,18
cloisons sèches	SRBG	24 900,00		1 225,54	26 125,54
peinture	FERRON	9 718,73	280,00		
	FERRON		2 538,85		
total suppl.	FERRON		2 818,85	2 818,85	12 537,58

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour, 1 abstention), approuve la passation des avenants de marchés et autorise Mr le Maire à signer les contrats s'y rapportant.

N° 2009-93 : RENOVATION SALLE POLYVALENTE : TEST D'ÉTANCHÉITÉ A L'AIR

Afin de s'assurer de la bonne isolation du bâtiment et d'optimiser la consommation d'énergie pour le chauffage, Mr le Maire propose de réaliser un test d'étanchéité dans la salle polyvalente qui est en cours de rénovation. Deux devis de réalisation sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à la majorité (8 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions) décide la réalisation d'un test d'étanchéité dans la salle polyvalente
- à la majorité (9 voix, 1 voix contre, 4 abstentions) retient le devis de la société Evalys d'un montant de 2 296.32€ TTC.

N° 2009-94: RENOVATION SALLE POLYVALENTE : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Cette assurance couvre les malfaçons qui apparaîtraient après réception de l'ouvrage. Dès lors que la malfaçon constatée relève de la responsabilité décennale, les réparations sont préfinancées par l'assureur qui se charge ensuite d'effectuer le recours contre l'entreprise responsable et son assureur.

Mr le Maire propose souscrire cette assurance et présente deux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à la majorité (8 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions) décide de souscrire une assurance dommages-ouvrage pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente
- à la majorité (8 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions) retient le devis des assurances Groupama d'un montant de 4 501.73€ (garantie de base sans franchise).

N° 2009-95 ATESAT

Le conventionnement pour l'Assistance Technique de L'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) arrive à échéance le 31 décembre pour la période 2007-2009.

L'ATESAT est maintenue dans ses missions et ses modalités de rémunération pour une nouvelle période de 3 ans, avec une priorité plus large donnée par l'Etat pour les missions de conseil dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat. A contrario, la volonté de l'Etat, dans le cadre de ces missions de solidarité, est d'apporter une assistance plus légère dans le domaine de la voirie.

Le contenu des missions et le forfait de rémunération d'un montant de 506.95€ sont définis en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions) :

- approuve le projet de convention ATESAT applicable pour 2010 et renouvelable pour les deux années suivantes par tacite reconduction.
- autorise le Maire à signer cette convention.

N° 2009-96**RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Syndicat Départemental de l'Energie apporte une aide aux opérations de renouvellement de l'éclairage public au taux de 40% modulés pour les communes rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Syndicat Départemental d'Energie, l'attribution d'une subvention pour le renouvellement de lanternes d'éclairage public, soit :

- 6 lanternes : le Clos des Pommiers et Rue de la Colombière, pour un montant hors taxe de 2 700 €.
- 10 lanternes le Clos de la Fontaine pour un montant hors taxe de 4 500 €.

N°2009-97 RECETTES DES AMENDES DE POLICE**SIGNALISATION HORIZONTALE (PASSAGES PIETONS EN AGGLOMERATION)**

Pour réduire la vitesse des véhicules et sécuriser le cheminement des enfants de l'école vers leur domicile, il a été décidé de réaliser une signalisation horizontale et des passages piétons, en agglomération (carrefour cimetière), à l'intersection des voies : RD106, VC 12, Rue du Chêne et Route d'Heuzé. Le montant de l'opération s'élève à 511 € hors taxe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite du Département, l'attribution d'une subvention, au titre du programme 2010 de répartition des recettes des amendes de police, pour la réalisation de la signalisation horizontale et des passages piétons en agglomération (carrefour cimetière).

N° 2009-98 **RECOUVREMENT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de vendre à Mr DUFRESNE un sanitaire de l'ancienne agence postale au prix de 50€.